

Le Président

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Premier Président de la Cour des comptes
13 rue Cambon
75001 PARIS

Paris, le 4 janvier 2024

Réf : 2024D/1

Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes,

La Cour des comptes a souhaité entendre ces derniers mois les acteurs de la montagne dans la perspective d'un rapport sur « les stations de montagne face au changement climatique ». Dans ce cadre, plusieurs acteurs majeurs, dont l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, ont été auditionnés dans le but de mieux faire connaître l'écosystème montagne.

Le rapport publié apporte certains éclairages intéressants et des pistes de réflexion. Toutefois, il ne traduit pas selon nous la réalité de la situation, que nous avons exposée à l'occasion de plusieurs auditions, et la très grande complexité de l'écosystème montagne pour lequel élus et professionnels se sont très fortement mobilisés durant la crise Covid.

Plusieurs sujets traités dans ce rapport appellent de notre part un certain nombre d'observations. En préambule, il est essentiel de rappeler que le modèle des stations de montagne ne constitue pas un ensemble homogène de communes et de stations qui y sont rattachées. Selon le massif, l'altitude, le versant, la constitution de la commune ou de la station, il n'existe pas de modèle unique. Nos massifs ont la chance de compter une grande diversité de stations : des grandes stations internationales aux stations villages voire aux petites stations ne comptant qu'une ou deux remontées mécaniques. **Il est donc illusoire d'analyser ce modèle de manière uniforme et de vouloir mettre en place une solution unique.**

- **Investissements orientés vers la diversification des activités et des saisons**

Les stations de montagne ont déjà amorcé un changement de paradigme s'agissant de leurs investissements. Il est inexact de penser que le tout ski est l'unique vision des stations de montagne. Une large majorité d'entre elles oriente dorénavant ses investissements également vers l'été. Cependant **toute transition nécessite un temps d'adaptation** et il est exact de constater qu'actuellement les recettes générées durant la saison d'hiver permettent d'engager l'adaptation des stations. **Sans ces recettes, les stations n'auraient pas les moyens de financer seules leur adaptation, dans un contexte budgétaire très contraint.**

Par ailleurs, les investissements orientés vers la diversification **ne nous semblent pas incompatibles avec la nécessité de sécuriser certains espaces grâce à la neige de culture afin d'assurer la pratique des sports de glisse là où cela s'avère nécessaire de même que les retours stations afin de réduire les navettes.** Depuis plusieurs années, les stations ne sécurisent que ce qui doit l'être. **Il est**

inimaginable de sécuriser tout un domaine skiable avec de la neige de culture. Qui plus est cette production de neige de culture a fait l'objet de **progrès très importants ces dernières années en matière de consommation d'énergie et d'eau.** La ressource en eau utilisée à cette fin est **contrôlée en permanence et fait l'objet de prélèvements à des périodes adéquates.** Les études ClimSnow réalisées par Météo France et l'INRAE permettent d'anticiper l'impact du changement climatique sur les conditions d'enneigement des stations et ainsi de toujours mieux cibler les investissements.

Il faut enfin rappeler que **l'adaptation des stations de montagne se fait dans un contexte budgétaire particulièrement difficile pour les communes et en particulier les communes support de stations :** baisse régulière la DGF, progression constante du FPIC, suppression de la taxe d'habitation, tout cela dans un contexte de crise énergétique qui frappe durement les stations de montagne.

- **La diversification, déjà une réalité pour de nombreuses stations**

La diversification des stations est bien engagée, depuis de nombreuses années pour certaines, lesquelles enregistrent une forte progression des nuitées en été. C'est notamment le cas pour la saison estivale 2023. Après les étés 2021 et 2022 en progression, **l'été 2023 enregistre une hausse du taux d'occupation s'établissant à 50% sur la période allant de la mi-juin à la mi-septembre.** Ce chiffre confirme la bonne dynamique de la montagne l'été de même que l'allongement de la saison au-delà des seules vacances scolaires, c'est-à-dire de juin à septembre. Dans de nombreuses stations, les congés de la Toussaint sont dorénavant des vacances à part entière avec des services ouverts en nombre et des animations variées pour les vacanciers.

La montagne l'été répond ainsi aux aspirations des vacanciers : nature, ressourcement, détente en famille mais également activités pour tous les profils. L'altitude permet également d'échapper à la chaleur de plus en plus marquée l'été dans notre pays. Enfin, en période de forte inflation, cette attractivité est la démonstration que la montagne est une destination concurrentielle à cette saison.

S'agissant du sacro-saint 4 saisons, les stations achèvent la saison d'hiver entre la fin mars et la fin avril. Les stations d'altitude poursuivent leur activité jusqu'à la fin avril voire début mai. A cette période, **la plupart des stations se retrouvent dans un entre-deux en pleine préparation de la saison d'été. Les capacités d'accueil ne sont pas optimisées, les activités pas toutes en fonction et les personnels saisonniers ou autres pas encore présents ou en congés.** Il nous semble donc important de rappeler qu'il est essentiel dans un premier temps de développer la saison d'été avec une saison démarrant fin mai-début juin et s'achevant fin septembre-début octobre.

L'évolution est engagée et devra s'accélérer au regard de ce que nous constatons tous en matière climatique. Cependant, il faut avoir à l'esprit qu'il est très compliqué d'exiger une évolution brutale en quelques années seulement d'un modèle établi depuis près de 70 ans. De même aucun autre secteur économique n'est interpellé avec autant d'acuité sur sa viabilité à l'échelle d'un siècle. Le demande-t-on à l'industrie automobile ou au secteur aéronautique ? C'est ce qui est demandé à la montagne depuis quelques années.

- **Ressource en eau, retenues collinaires et neige de culture**

L'apport de la neige de culture s'avère nécessaire pour maintenir viable un modèle économique et assurer son adaptation. En 2018 elle représentait pour les massifs français 25 millions de m³ d'eau. Il s'agit de l'eau prise en très grande partie sur les précipitations **et non dans les nappes phréatiques.** Par comparaison, les seules fuites sur le réseau d'eau national représentent en 2023 **1 300 millions de m³ (soit 50 fois plus que la neige de culture).** En France, 35% à 40% des pistes de ski sont

concernées par cette neige de culture alors que chez nos voisins il s'agit de plus de 70%. Les stations produisent principalement de la neige de culture avant le début de saison, pour moitié entre la fin octobre et la fin décembre, selon les températures. **En effet cette neige n'est produite qu'avec de l'eau et du froid. Par ailleurs l'usage des retenues d'eau est strictement contrôlé.** Enfin, cette neige de culture permet de refroidir le sol et de fixer la neige naturelle pour l'hiver. **Lorsqu'elle est rendue au sol par infiltration au printemps sur ses bassins versants, l'eau revient en grande quantité au milieu naturel.**

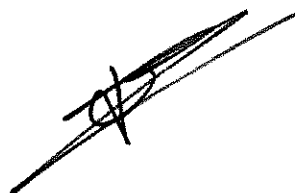
Tout l'intérêt des retenues collinaires est de capter temporairement une eau tombée en surabondance à un moment donné, qui si elle n'était pas retenue ruissellerait en aval pour se jeter dans la mer. La période très abondamment pluvieuse que nous venons de connaître le confirme. **Par ailleurs, l'exploitation des retenues collinaires s'articule autour de la multi-activités.** Elles constituent des points d'eau appréciés des vacanciers l'été pour l'environnement paysagé de même que pour les activités nautiques. **Ces retenues d'eau peuvent également s'intégrer aux solutions de production d'énergie hydroélectrique, augmentant progressivement le degré d'autonomie énergétique des stations, au moyen d'énergies renouvelables.** Enfin, ces retenues constituent un point d'eau essentiel pour le pastoralisme et pour éviter d'éventuelles sécheresses sur ces territoires, une réserve d'eau pour alimenter si nécessaire les réseaux domestiques pour la population et pour lutter contre les incendies. **Plus aucune retenue collinaire n'est envisagée pour la seule production de neige de culture.** D'une manière générale, dans un contexte de changement climatique avec des précipitations moins fréquentes mais plus intenses, il devient indispensable de stocker l'eau de manière ponctuelle pour l'utiliser puis la rendre à la nature.

- **L'échelon communal le mieux adapté au fonctionnement des stations de montagne**

La maîtrise territoriale doit impérativement revenir aux élus locaux et en premier lieu aux Maires. Les situations qu'ils ont à gérer au quotidien sont très diverses compte-tenu de la très grande variété des communes support de stations de montagne. **Les communes support de stations doivent conserver la totalité de leurs prérogatives et de leur liberté d'action.** Or, il faut préciser que les communes support de stations de montagne qui sont intégrées à des Communautés de communes bas de vallée rencontrent les plus grandes difficultés à exister en tant que communes touristiques au sein de ces ensembles. Leurs spécificités ne sont en effet très souvent pas prises en compte. La Communauté de communes, établissement public de **coopération intercommunale**, est la bonne échelle pour gérer les sujets de mobilité, d'énergie ou de gestion des déchets. En revanche **les stations de montagne sont des entreprises à gérer au plus près et ont besoin d'un bon niveau d'autonomie.**

Les élus locaux sont parfaitement conscients des évolutions en cours et des enjeux considérables pour les communes support de stations de montagne. **Le rôle des pouvoirs publics est bien de les accompagner pour accélérer l'adaptation du modèle économique sans toutefois mettre à mal un écosystème qui fait vivre des centaines de milliers de personnes et maintient les habitants sur ces territoires tout en rendant la montagne encore plus attractive auprès des plus jeunes.** Les différents sujets évoqués ci-dessus doivent contribuer à nourrir la réflexion de votre institution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Luc BOCH